

Dossier suivi par :
DESNOE Martine

Tél : 02 99 29 75 46
email : martine.desnoe@st-
jacques.fr

Référence : DA 35281 22
M0071
Décision 2022.076

TRENTE CINQ NOTAIRES - ME CORINNE
RIMASSON
28 Avenue Alphonse Legault
35170 BRUZ

Le 22 Novembre 2022

RENONCIATION À L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

En réponse à la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée en mairie de SAINT JACQUES DE LA LANDE le 21/11/2022 relative au bien désigné ci-après :

Concernant : Bâti sur terrain propre
Adresse : 2 Allée de la Gautrais à SAINT JACQUES DE LA LANDE
Références Cadastres : AM0126 AM0128
Prix envisagé : 240000,00 €

La commune de SAINT JACQUES DE LA LANDE renonce à l'exercice du droit de préemption.

La Maire,
Marie DUCAMIN



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : _____

Publié sur le site de la Ville le : 25/11/22

Par le service affaires générales

St-Jacques